



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 17 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS.

Présidence : Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS

Présents : Mesdames GENEVELLE, GOSSELIN, DUCHON, BULLIER, DULONGPONT, LOPES, ERMACORA, BRIEND, MECHIN.
Messieurs SAMAMA, CAPRONI, LEQUIN, MAROTTE.

Absents excusés : Madame BRAU donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Madame COUTON donne pouvoir à Monsieur MAROTTE.
Monsieur COUTON donne pouvoir à Madame DUCHON.
Monsieur RIH.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 16

Réf : 2026/02/1 – OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2025 du CCAS

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2025 établi par Madame le Receveur Municipal, pour le Centre Communal d'Action Sociale dont les écritures et les résultats de clôture sont identiques au Compte Administratif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale, ledit Compte de Gestion est ainsi arrêté :

1 – Section d'investissement

Dépenses : 0.00 €
Recettes : 116.44 €

Excédent : 116.44 €

2 – Restes à réaliser

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
Résultat :	0.00 €

3 – Section de fonctionnement

Dépenses :	440 536.54 €
Recettes :	515 845.13 €
Excédent :	75 308.59 €

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : 25.02.2026

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 23 février 2026

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École – Séance du 17 février 2026
Délibération n° 2026/02/1

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260217-2026-02-1-DE
Date de réception préfecture : 25/02/2026